

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES

NOMBRE DE DELEGUES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION
D'UN SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

En exercice : 85

Présents et représentés à la séance : 43

Date de première convocation : 9 mars 2017

Date de nouvelle convocation : 17 mars 2017

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération : / /2017

SEANCE DU 21 MARS 2017

OBJET : Création d'un poste d'animateur territorial TEPCV

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT ET LE VINGT-ET-UN MARS

Le Syndicat Mixte pour l'élaboration d'un SCOT de l'Aire Gapençaise s'est réuni à l'Hémicycle de la maison diocésaine de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Carmine ROGAZZO, Président du Syndicat mixte du SCOT. Ce conseil syndical fait suite au Conseil syndical du 16 mars 2017, qui n'a pas réuni le quorum.

Etaient présents ou représentés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : F. PINET représenté(e) par C. ACANFORA, J-P. BELLET, C. ACANFORA, J-F. CONTOZ, J. PUGET représenté(e) par C. MIOLETTI, P. SCHIAZZA représenté(e) par J-F. CONTOZ, J. BONNARDEL

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : M. VINCENT, B. JURAND, C. MIOLETTI, R. ACHIN, J-P. DAVIN, A. GAMBIN, P. BOYER, A. ROCHAS, B. SARRAZIN, E. BERDIEL représenté(e) par P. BOYER, C. ROGAZZO, F. BROUX, J-M. BARTHELEMY, J-F. MICHEL, B. ROUSTANG représenté(e) par B. SARRAZIN

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : G. DANY, C. SAUNIER, A. DE SANTINI, R-M. JOUSSELME, M. BEYNET, E. CLAUZIER, P. GUILLEMAIN, Y. JAUSAUD, H. BORRELLY représenté(e) par R. ODDOU-STEFANINI

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : F. ALLEGRA, G. WARIN, R. DIDIER représenté(e) par C. BOUTRON, M. GRENIER, C. BOUTRON, A-B. DEGRIL, M. GUITTARD, M. CŒUR, A. GAYDON, R. ODDOU-STEFANINI, M. RICARD, J-M. ARNAUD représenté(e) par M. RICARD

Etaient excusés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : F. PINET, J. PUGET, P. SCHIAZZA, J-P. BRIOULLE

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : G. CHAPELLE, R. NOUGUIER, E. BERDIEL, R. PAPET, B. ROUSTANG, A. IVALDY

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : S. CHAUSSEGROS, F. CESTER, J-P. GRAFFIN, A. ROULET, H. BORRELLY

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : L. ALLIX, S. AYACHE, R. DIDIER, J-M. ARNAUD

Etaient absents :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : J. FRANCOU, M. LONNI, M. BARTHELEMY, L. CASALI, R. AQUINO, G. JULLIEN, M. TRUC, R. FREY, F. GASCARD, J-M. GUEYRAUD, J-C. VALLIER, R. MOREAU

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : F. MARY, J-P. COLLE, J-C. CATELAN, D. KNOCKAERT, L. SAUVA, R. MAGNAN, C. ANTOINE, G. DEBARGE, D. GOSSELIN, D. ALLUIS, M. BELLON

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : A. MICHEL, B. HODOUL, C. SAUMONT, G. BERNARD

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : J-P. TILLY, J-B. AILLAUD, F. LOUCHE, P. ALLEC, J-L. BROCHIER, C. FACHE, R. COSTORIER, M. GAY-PARA, C. HUBAUD, P. BIAIS

Les personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :

- Serge BLANC, commune de St-Eusèbe-en-Champsaur,
- Marielle HUBAUD, commune de Rabou,



- Myriam REYNAUD BANUS, Directrice du Syndicat Mixte du SCoT,
- Emmanuelle BOUVIER, Urbaniste au Syndicat mixte du SCoT,
- Pascal SAUTY, SIGiste au Syndicat mixte du SCoT.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : Marc BEYNET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Président rappelle que le syndicat mixte est lauréat TEPCV, dont une action prévoit le recrutement d'un poste d'animateur TEPCV. En effet, le territoire de l'Aire Gapençaise ne dispose d'aucune ingénierie territoriale interne dédiée à la transition énergétique. Cette ingénierie territoriale est nécessaire à double titre : pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du volet transition énergétique du SCoT (mise en œuvre des actions de la convention TEPCV et suivi des effets du SCoT en matière de transition énergétique) mais également pour impulser une dynamique et une animation territoriale (conseil et animation, stratégie territoriale en matière de transition énergétique, coopération entre EPCI...) afin de faire émerger des projets opérationnels de transition énergétique.

La convention TEPCV contient une action « recrutement d'un animateur TEPCV. Cette action porte sur une période d'un an et s'élève à 50 000 € pour un taux de subvention de 80 %. La convention doit être intégralement réalisée en mai 2019. Pour mémoire, une demande de subvention complémentaire a été faite auprès de l'ADEME pour prolonger ce contrat sur un dispositif visant à recruter un chargé de mission « changement de comportement » qui permettrait notamment, de financer la rémunération de ce poste sur 3 ans complémentaire.

Il est proposé l'ouverture d'un poste de chargé de mission « animation TEPCV », pourvu par un contractuel, pour une quotité de temps de travail équivalente à un temps plein, filière technique catégorie A.

DEFINITION DE LA MISSION

- Animer le territoire pour développer une culture commune de la transition énergétique
- Impulser des projets opérationnels en matière de construction et d'aménagement, de développement des énergies renouvelable et de mobilités douces, dans le cadre d'une programmation cohérente à l'échelle de l'Aire Gapençaise
- Accompagner les collectivités dans leur investissement, en préservant les ressources et valorisant tous les dispositifs compatibles TEPOS

1 – ANIMATION DU PROJET TEPOS (Territoire à énergie positive)

Sensibilisation des élus, agents territoriaux, des BE et des partenaires locaux, communication

- Piloter et coordonner les instances de participation
- Concevoir et mettre en place des animations ou « formations » (conférences, visites, autres) ayant pour thème la qualité environnementale et la sobriété des projets d'aménagement, les énergies renouvelables, les mobilités et déplacements.
- Rédiger des fiches techniques ou cahiers pratiques,
- Participer aux comités de coordination régionaux et aux instances liées aux projets structurants du territoire

Impulser des projets opérationnels en matière de transition énergétique

- Identifier les porteurs de projets TEPOS et assurer l'animation du réseau ainsi constitué (collectivités, entreprises, bureaux d'études, financeurs institutionnels...).
- Animer, par filière, le rapprochement des acteurs opérationnels en matière de production d'énergie renouvelable, des mobilités douces, de transports collectifs, d'aménagement et de construction durable en matière d'habitat ou de développement économique.

Communiquer sur la démarche et son état d'avancement

- Contribuer au site Internet du SM SCoT Gapençais.
- Organiser des informations presse aux étapes clé de la démarche TEPCV
- Assurer la réalisation de publications thématiques à l'attention de plusieurs publics ciblés

2 – INGENIERIE TEPCV (Transition énergétique pour une croissance verte) :

- Rédaction de tout cahier des charges d'études concernant les opérations d'aménagement pilote, à vocation d'habitat et de développement économique, l'enquête ménage ville moyenne, le schéma des mobilités, l'étude des potentiels opérationnels de production d'énergie renouvelables mobilisables sur le territoire à l'horizon 2030
- Réflexion autour d'indicateurs de suivi et d'observation territoriale de type données locales parcellaires.
- Organiser l'étude et le suivi d'un schéma opérationnel des mobilités, établi sur la base des résultats de l'Enquête Ménage Ville Moyenne à réaliser
- Contribuer à l'établissement d'une Stratégie territoriale de développement des ENR compatible avec les enjeux de cohérence territoriale, les potentiels ENR mise en valeur et les objectifs fixés dans le SRCAE, dans le cadre d'une animation locale fondée sur une approche filière

3 – MISSIONS GENERALES

- Faire un bilan annuel de l'activité selon les indicateurs définis.
- Participer aux échanges de réseau au niveau régional et national.
- Travailler en étroite relation avec les autres membres de l'équipe.
- Assurer une veille réglementaire, technologique et documentaire.
- Réaliser le suivi financier et administratif des opérations

Sur la base de ces éléments techniques, monsieur le Président demande aux membres du Conseil syndical :

- de l'autoriser à créer ce poste au tableau des effectifs et de signer toute pièce administrative attachée à cette création,
- de l'autoriser à recruter sur ce poste, à signer tout contrat de travail et toute pièce financière, technique ou administrative inhérente à ce recrutement,
- d'autoriser le candidat retenu à pouvoir se faire rembourser ses frais de missions liés à ses déplacements professionnels, dans le cadre de déplacements sur tout le territoire de la France métropolitaine.

Après étude de ces propositions, les membres du Conseil syndical présents et représentés décident, à l'unanimité des présents et des représentés, de mandater le Président pour :

- créer ce poste au tableau des effectifs et de signer toute pièce administrative attachée à cette création,
- recruter tout candidat sur ce poste, signer le contrat de travail et toute pièce financière, technique ou administrative inhérente à ce recrutement,
- procéder au remboursement des frais de missions et de déplacements du candidat recruté sur ce poste dans le cadre de ses déplacements professionnels, selon le barème prévu pour les agents des collectivités locales sur le territoire de la France métropolitaine.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.

Le Président
Carmine ROGAZZO

